

CORONAVIRUS

JOUR DE CARENCE, FONCTION PUBLIQUE

Chers(e) camarades,

Depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus (COVID 19), notre fédération en partenariat avec plusieurs organismes, n'a eu de cesse d'intervenir auprès du 1^{er} Ministre et du Ministre de l'action et des comptes publics, pour revendiquer la suppression du jour de carence pour les agents des 3 fonctions publiques.

Nous étions, jusque-là devant un refus catégorique du gouvernement, argumentant je cite : « une aggravation du déficit public, en cas de suppression de ce jour, pour les fonctionnaires ».

Comment ne pas s'offusquer devant de tels propos, alors qu'Emmanuel MACRON annonce le déblocage de centaines de milliards pour faire face à cette crise inédite !

Les fonctionnaires seraient-ils les laissés pour compte de ce gouvernement ?

Ce discours, que Force Ouvrière qualifie de méprisant face aux centaines de milliers de nos collègues qui portés par les valeurs du service public, partent chaque jour, sous la menace d'une contamination pour eux et leurs proches, travailler afin d'éviter l'effondrement du pays, et permettre ainsi à chaque française et français d'avoir une continuité de service public.

Chers(e) camarades, nous apprenons depuis peu que notre ténacité et la force d'une entente entre toutes les organisations, semble avoir payé.

En effet, samedi 21 mars 2020, le 1^{er} Ministre annonçait que le gouvernement présenterait un amendement au projet de loi organique d'urgence, pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui suspendra le jour de carence pour la fonction publique.

L'exposé sommaire de cet amendement précise que, dans le cadre de la gestion de l'épidémie et afin d'assurer une égalité de traitement de l'ensemble des assurés (mis en isolement, contraints de garder leurs enfants ou malades) du point de vue de l'application d'un délai de carence pour le bénéfice de l'indemnisation des arrêts de travail, il est proposé de supprimer, pendant la période d'état d'urgence sanitaire, l'application de cette carence dans l'ensemble des régimes (régime général, agricole, régimes spéciaux dont fonction publique) ».

Force Ouvrière ne peut que se féliciter d'une prise de conscience même tardive, de nos élites.

Dans le même temps, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération tient à féliciter et qualifie de « remarquable », l'engagement professionnel de tous les collègues qui participent quotidiennement au maintien de nos services en faveur des administrés.

À ce motif, notre administration générale décrète que tous les arrêts maladies quel qu'en soit le motif ne subiront aucune perte sur le régime indemnitaire mensuel, ainsi que sur la prime de service pour toute la période liée à cette crise. La date de début de prise en compte de cet arrêté sera communiquée ultérieurement.

Nous sommes fiers que notre administration reconnaisse la valeur de l'ensemble des collaborateurs.

Nous le clamons haut et fort, les agents sont à la hauteur dans la gestion de cette crise, et ils méritent une considération forte de la part de nos élus.

Le Secrétaire Général
Olivia TROUCHE